



Communiqué de presse, Paris le 31 mars 2011

- Réseau des Grands Sites de France - Le label GRAND SITE DE FRANCE Attribué au Grand Site des Deux Caps Gris-Nez, Blanc-Nez

Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a signé le 29 mars la décision d'attribution du label « Grand site de France » au Grand Site des Deux Caps Gris-Nez, Blanc-Nez.

L'attribution du label « GRAND SITE DE FRANCE » au Conseil général du Pas de Calais vient reconnaître la qualité de la gestion et de l'accueil du public dans le respect de l'esprit des lieux et une logique de développement durable menée ces dernières années.

Le Grand Site des Deux Caps Gris-Nez, Blanc-Nez est le 9^{ème} Grand Site de France.

• Un site époustouflant !

« Le trajet de Calais à Boulogne est une ravissante promenade. La route court à travers les plus beaux paysages du monde. »

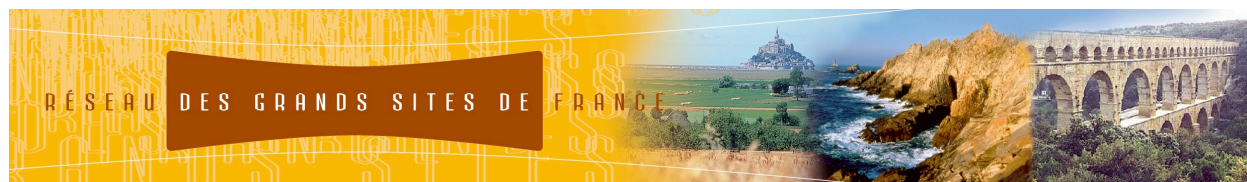
Victor Hugo, Lettre à Adèle, 4 septembre 1837



Le Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez et Gris-Nez est situé dans le Boulonnais et le Calaisis, **au cœur** du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. **Remarquable par la diversité de ses paysages, la variété des milieux et des villages côtiers**, il a été l'un des premiers grands sites identifiés au niveau national, dès 1978.

Héritier du **bouleversement géologique** de notre planète, le site est composé d'une **succession** de falaises grises du Jurassique, blanches du Crétacé, de séquences dunaires et de larges ouvertures des baies bordées par les caps. Le **Gris-Nez**, le plus âgé, courbe le dos sous le poids de ses 160 millions d'années. Le **Blanc-Nez**, plus droit, plus fier, est né 70 millions d'années plus tard.

www.grandsitedefrance.com



Plus de **250 espèces d'oiseaux** différentes aiment y séjourner et des **espèces végétales rares** y prennent racine. **Terre de mémoire**, le site a vu défiler tour à tour les troupes de Jules César, de Louis XIV et de Napoléon Bonaparte, mais aussi des Allemands qui y ont laissé pas moins de 300 vestiges du Mur de l'Atlantique édifiés entre 1940 et 1944. Terre sauvage d'exception, mais pas seulement ! Le Grand Site des Deux Caps est également **habité** et regroupe huit communes riches d'un patrimoine varié (fort Vauban d'Ambleteuse, fermes en silex, clocher art-déco de l'église d'Audinghen, ...)

Les Deux Caps constituent ainsi l'une des zones naturelles les plus attractives du littoral du Nord de la France. Chaque année, entre **800 000 et 1 million de personnes** visitent le site.

- **Une gestion exemplaire**

Cette activité touristique se traduit par une fréquentation des lieux que certains espaces naturels supportent mal. Pour y remédier, une **Opération Grand Site a été initiée dès 1978**. De nombreux aménagements furent ainsi réalisés tout au long des trente dernières années : **acquisition publique d'espaces remarquables, renaturation du site** (canalisation des flux piétons, recul de la voiture et des aménagements liés), **requalification paysagère**, qui ont considérablement amélioré l'état de préservation et la qualité de visite. L'action des collectivités est conduite dans un souci d'**équilibre** entre la volonté d'ouverture à un très large public et la maîtrise des impacts sur les milieux naturels et les paysages, équilibre délicat à trouver dans un site accueillant 1 million de visiteurs par an et exposé au risque naturel d'éboulement de la falaise. Le site bénéficie aujourd'hui d'une agriculture très vivante, d'espaces protégés et d'un tourisme diffus qui peut désormais irriguer l'ensemble du territoire.

La réalisation des aménagements, ainsi que la responsabilité de la gestion du Grand Site suivant les principes du développement durable sont assumées par le **Conseil général du Pas-de-Calais** qui anime le projet, en liaison avec de nombreux partenaires réunis au sein d'un comité de pilotage. L'Europe est également présente, avec le FEDER (Fonds européen de développement régional), soit près de 56 % du budget global pour les aménagements du site.

Le label « GRAND SITE DE FRANCE »

Pour **pérenniser la qualité de la gestion et du développement**, l'Etat a mis en place le label GRAND SITE DE FRANCE. **Ce label, très exigeant et désormais inscrit dans le code de l'environnement** (Art. L 341-15-1), est géré par le ministère en charge de l'écologie. Il est attribué pour une durée de six ans renouvelable.



A propos du Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France, association créée en 2000, regroupe aujourd'hui 36 Grands Sites : **des paysages exceptionnels, fragiles, protégés**, connus et reconnus de tous. Leurs responsables partagent les valeurs du **développement durable** et une même ambition : révéler, servir et transmettre " **l'esprit du lieu** " particulier à chaque Grand Site. Le Grand Site des Deux Caps Gris-Nez, Blanc Nez est membre fondateur du Réseau des Grands Sites de France.

Contacts :

Contact presse : LP Conseils

Marie-Laure Walckenaer

01 53 26 42 10

marielaura@lp-conseils.com

Contact Réseau des Grands Sites de France

Anne Vourc'h

01 48 74 39 29

annevourch@grandsitedefrance.com

www.grandsitedefrance.com